

Compte rendu de séance

Séance du 28 Mai 2020

L' an 2020 et le 28 Mai à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,à la salle polyvalente sous la présidence de MORVAN Georges, Maire

Présents : M. MORVAN Georges, Maire, M. LE GAC Jean, M. TOSSER André, M. JAOUEN Nicolas, M. MENEZ Nicolas, M. HOURMAND Patrice, Mme GRALL Sylvie, Mme CORNEC Roselyne, Mme BOULC'H Jocelyne, M. PAUL André, M. MIGNOT Fabien, M. KERVOELEN Francis, Mme LE GUILLOUX Sylvie, M. MADEC Didier, M. LE GALL Jean-Yves

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 15

Date de la convocation : 23/05/2020

Date d'affichage : 23/05/2020

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture du Finistère
le : 03/06/2020

A été nommé(e) secrétaire : André PAUL

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

Indemnités des élus - 2020-025

Installation des commissions communales - 2020-026

Création d'un comité consultatif d'action sociale - 2020-027

Désignation des membres des délégations extérieures - 2020-028

Taux d'imposition taxes directes locales - 2020-029

Demande de DSIL 2020 (Dotation de soutien à l'investissement local) - 2020-030

Tarif de la garderie scolaire penant la période de confinement - 2020-031

Organisation d'un marché au lieudit Quenequen - 2020-032

Achat d'un podium pour la salle polyvalente - 2020-033

Rénovation des logements de l'école : avenant électricité - 2020-034

Construction de quatre maisons pour personnes âgées / Avenant bureau Veritas Construction
- 2020-035

Construction de quatre maisons pour personnes âgées /Avenant lot 8 plomberie sanitaires chauffage
- 2020-036

Demande de participation financière pour voyage scolaire - 2020-037

- Indemnités des élus

réf : 2020-025

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que les fonctions d'élu local sont gratuites. Une indemnisation destinée à couvrir les frais liés à l'exercice du mandat est toutefois prévue par le Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.) dans la limite d'une enveloppe financière variant selon la taille de la commune.

Il est possible d'allouer des indemnités de fonction, dans la limite de l'enveloppe, au maire, adjoints et conseillers titulaires d'une délégation et aux autres conseillers municipaux (articles L2123-23, 24 et 24-1 du C.G.C.T.). Un tableau récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres de l'assemblée délibérante sera joint à la délibération.

Considérant que la commune de Scignac appartient à la strate de 500 à 999 Habitants,
Le conseil municipal à l'unanimité décide de fixer l'enveloppe financière mensuelle de la manière suivante :

- l'indemnité du maire, 40.3% de l'indice brut 1027,
- et du produit de 10.7 % de l'indice brut 1027 par le nombre d'adjoints,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2123-20 à L2123-24-1 et R 2123-23,

Les indemnités de fonction du Maire et des adjoints sont payées mensuellement et revalorisées en fonction de la valeur du point d'indice des fonctionnaires.

Il convient d'inscrire au budget les crédits correspondants.

FONCTION	MONTANT	
	MENSUEL BRUT A compter du 23/05/2020	POURCENTAGE INDICE 1027
Maire	1283.50 €	33%
1 ^{er} adjoint	361.71 €	9.30%
2 ^{ème} adjoint	361.71 €	9.30%
3 ^{ème} adjoint	361.71 €	9.30%
11 Conseillers municipaux	40.00 €	1.03 %

- Une indemnité de 40.00 € par mois sera attribuée à tous les conseillers municipaux et sera versée semestriellement fin juin et fin décembre, sauf en 2020, année où un seul versement sera effectué au mois de décembre.

- **Installation des commissions communales**

réf : 2020-026

Les membres du conseil municipal à l'unanimité décident d'installer les commissions communales telles que présentées ci-dessous, il est précisé que Monsieur le Maire présidera toutes les commissions

Liste des Commissions	Membres
Commission de voirie	André Tosser, Nicolas Jaouen, Nicolas Menez, Jean-Yves Le Gall, Patrice Hourmand
Commission travaux, bâtiments publics et attribution de logements	André Tosser, Nicolas Jaouen, Nicolas Menez, Fabien Mignot, Jocelyne Boulc'h
Commission réseaux (Eau – Assainissement, téléphone, fibre)	André Paul, Nicolas Jaouen, Francis Kervoelen, Fabien Mignot, Nicolas Menez
Commission d'Appel d'Offres	Président : Georges Morvan suppléant André Paul Titulaires : - André Tosser - Didier Madec - Jocelyne Boulc'h Suppléants : - Francis Kervoelen - Patrice Hourmand - Nicolas Jaouen
Commission Finances, personnel	Jocelyne Boulc'h, Didier Madec, Jean Le Gac, Sylvie Grall, Roselyne Cornec, Francis Kervoelen
Commission affaires scolaires, bibliothèque, Sport, Jeunesse, Vie Associative, Dont 2 élus au conseil d'école et un suppléant	Sylvie Le Guilloux, Nicolas Menez, Fabien Mignot, Roselyne Cornec Conseil d'école 2 titulaires : Sylvie Le Guilloux et Roselyne Cornec Suppléant : Nicolas Menez
Commission Agriculture, commerce, urbanisme, environnement	André Paul, Didier Madec, Jean Le Gac, Sylvie Grall, Jean-Yves Le Gall
Commission Prévention et Intervention des Risques Lies Aux Catastrophes Naturelles	André Tosser, Didier Madec, Sylvie Grall, Jean-Yves Le Gall
Commission Communication, promotion de la Commune, Culture et Tourisme	Sylvie Le Guilloux, Fabien Mignot, Roselyne Cornec, Jocelyne Boulc'h, Francis Kervoelen
Représentant en charge des Fonctions " Défense"	André Paul
Représentant ERDF	Fabien Mignot
Association foncière de remembrement	Sylvie Grall
Sécurité routière	André Paul

- **Création d'un comité consultatif d'action sociale**

réf : 2020-027

Le CCAS a été supprimé au 31/12/2019. Le conseil municipal décide de créer un comité consultatif des affaires sociales au sein de la commune, composé d'élus et de personnes extérieures. Les élus composant ce comité sont : Sylvie Le Guilloux, Jean Le Gac, André Paul et André Tosser.

Les personnes extérieures seront nommées ultérieurement.

- **Désignation des membres des délégations extérieures**

réf : 2020-028

Les membres du conseil municipal à l'unanimité désignent les membres des délégation extérieures de la façon suivante :

Communauté "Mont d'Arrée Communauté"	Georges Morvan, André Paul, Jean Le Gac
Commission M.A.C. - Economie	Titulaire : André Paul Suppléant : Jean Le Gac
Commission Intercommunale - Impôts Directs	Titulaires : Jocelyne Boulc'h, Francis Kervoelen Suppléants : Didier Madec, André Tosser
Commissison M.A.C. - Aide à la pertsonne, Santé, Gens du Voyage	Roselyne Cornec
Commission M.A.C. - Eau Potable - GEMAPI	André Paul
Commission M.A.C. - Tourisme	Jocelyne Boulc'h
Commission M.A.C. - Chalets et gîtes	Georges Morvan
Parc Naturel Régional d'Armorique	titulaire : Jean Le Gac Suppléant : André Tosser
SIECE - Syndicat Intercommunal d'Éclairage et communications Électroniques de Huelgoat - Carhaix	2 Titulaires : Georges Morvan, Fabien Mignot 2 Suppléants : André Tosser, Francis Kervoelen
SDEF - Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement Finistère	2 Titulaires : Georges Morvan, Fabien Mignot 2 Suppléants : André tosser, Francis Kervoelen
CNAS comité national d'action sociale	Elue : Sylvie Le Guilloux Agent : Gwénaëlle Le Mat

- **Taux d'imposition taxes directes locales**

réf : 2020-029

Les membres du conseil municipal à l'unanimité décident de maintenir les taux de 2019 soit :

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 19.99 %

Taxe foncière sur le non bâti : 57.45 %

- **Demande de DSIL 2020 (Dotation de soutien à l'investissement local)**

réf : 2020-030

Le projet ayant beaucoup évolué, des travaux tels que la démolition des garages et l'aménagement de la voie piétonne n'ayant pas été prévus initialement, les membres du conseil municipal à l'unanimité décident de demander une subvention complémentaire sur la requalification de l'entrée sud du bourg et la mise en accessibilité des bâtiments sur la base du plan de financement suivant :

Montant de la dépense HT	397 510.00 €
Contrat de territoire (subvention demandée)	34 960.00 €
DSIL/Contrat de ruralité	198 755.00 €
Autofinancement	163 795.00 €

Le Maire certifie que les travaux seront réalisés sur des biens propres à la collectivité.

- **Tarif de la garderie scolaire pendant la période de confinement**

réf : 2020-031

Des enfants de soignants ont été présents à la garderie de façon irrégulière pendant la période de confinement due à la pandémie de Covid-19,

Par solidarité avec le personnel soignant, les membres du conseil municipal à l'unanimité décident de ne pas facturer la garderie pendant la période du confinement, soit du 17 mars au 7 mai 2020.

- **ORGANISATION D'UN MARCHÉ AU LIEUDIT QUENEQUEN**

réf : 2020-032

Mr le Maire a été saisi d'une demande d'organisation de marché sur la place à Quenequen, il s'agit d'un marché de commerçants locaux, de commerce alimentaire en général.

Vu le code général des collectivités territoriales et, notamment ses articles L 2121-29, L 2212-1 et 2 et L 2224-18 ;

Les membres du conseil municipal à l'unanimité donnent un avis favorable à la tenue de ce marché et décident que la commune ne facturera pas de droits de place.

Mr le Maire prendra un arrêté municipal en ce sens qui précisera que les commerçants devront respecter l'arrêté du 8 octobre 2013 relatif aux règles sanitaires applicables aux activités de commerce de détail, d'entreposage et de transport de produits et denrées alimentaires.

- **Achat d'un podium pour la salle polyvalente**

réf : 2020-033

Mr le Maire soumet les propositions de deux sociétés pour un podium en aluminium à hauteurs variables avec chariot de transport, garde-corps, rampe d'escalier. Les membres du conseil municipal à l'unanimité décident de retenir la proposition des établissements Comat et Valco pour la somme de 6 199.20 € TTC.

- **Rénovation des logements de l'école : avenant électricité**

réf : 2020-034

Cette question est reportée au prochain conseil municipal

- **CONSTRUCTION DE QUATRE MAISONS POUR PERSONNES AGEES / Avenant bureau Veritas Construction**

réf : 2020-035

Mr le Maire a signé l'avenant pour des tests d'étanchéité à l'air pour la somme de 750.00 €, le conseil municipal autorise le Maire le Maire à régler la facture correspondant à cet avenant.

- **CONSTRUCTION DE QUATRE MAISONS POUR PERSONNES AGEES /Avenant lot 8 plomberie sanitaires chauffage**

réf : 2020-036

Les membres du conseil municipal par 14 voix pour acceptent le devis de la SARL Mignot Mignot pour la fourniture et la pose des éviers des 4 maisons avec mitigeurs pour la somme totale de 1 350.68 € HT, soit 1 620.80 € TTC.

Fabien Mignot ne participe pas au vote

- **DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE POUR UN VOYAGE SCOLAIRE**

réf : 2020-037

Suite à la demande de la famille Le Guilloux, scolarisé au collège de Guerlesquin, le conseil municipal à l'unanimité décide d'attribuer la somme de 80.00 € pour une classe de découverte qui a eu lieu du 3 au 8 février 2020 à nolhan Le Guilloux.

Questions diverses :

Complément de compte-rendu:

- Permanences des élus :

Le Maire du lundi au vendredi de 10h00 à 12h00 et les 1^{er} et 5^{ème} samedis du mois de 10h00 à 12h00

Le 1^{er} adjoint chargé de l'agriculture et de l'économie le 2^{ème} samedi du mois de 10 h00 à 12 h00

La 2^{ème} adjointe chargée des affaires scolaires, des affaires sociales, de la vie associative, le 3^{ème} samedi du mois de 10h00 à 12h00

Le 3^{ème} adjoint chargé de la voirie et des travaux le 4^{ème} samedi du mois

Possibilité de prendre RDV avec les élus sur d'autres créneaux horaires.

- Mr le Maire fait le point sur les chantiers en cours :

6. Requalification de l'entrée sud du bourg : la réunion de démarrage des travaux est prévue le 10/06 à 10 heures sur place

7. Les maisons pour personnes âgées sont en cours de finition, elles seront louées à partir du 1er juillet 2020

8. Le terrain d'entrainement au stade est en cours de réalisation

- Mr le Maire donne lecture d'un courrier transmis par madame Quillerou Annie demandant d'obtenir le schéma directeur des eaux pluviales suite à un litige du 3 juin 2018 (inondation de sa cave suite à de très fortes pluies). Le maire précise qu'il a déjà transmis les conclusions du rapport concernant la rue de paradis.
- Mr le Maire informe les membres du conseil qu'il a été saisi d'une requête du Tribunal administratif de Rennes au sujet du problème d'inondation survenue chez Mr Lallour route de Kernevez. Il précise que des expertises ont été réalisées.

Séance levée à: 22h00

En mairie, le 02/06/2020
Le Maire
Georges MORVAN

